

répond qu'une demande à l'égard de ce genre d'entreprise ne peut être agréée aux termes de la loi.

Je sais que jusqu'ici un certain nombre d'organisations ont demandé de l'aide à cette fin. J'ignore si elles ont ou non formulé une demande officielle. Je fais partie du conseil d'administration de la *Teachers Housing Co-Operative* de la Colombie-Britannique. A l'heure actuelle, nous sommes à construire des locaux où loger les professeurs âgés qui ont besoin de soins et nous devons nous procurer l'argent sur le marché libre à un taux d'intérêt si élevé que le loyer en sera sensiblement accru. Feu M. E. E. Winch me disait qu'il avait éprouvé les mêmes difficultés lors de la construction de la première maison de convalescence, si on peut l'appeler ainsi, de la *New Vista Housing Association*.

Les hauts fonctionnaires ou le ministre ont-ils étudié, séparément ou ensemble, l'opportunité d'élargir la portée de la loi de façon que pareille entreprise puisse profiter des prêts à faible intérêt qui sont présentement disponibles? Comme le ministre le sait fort bien, il existe partout au Canada un besoin pressant de maisons de retraite à loyer aussi modique que possible, où les gens puissent passer les deux ou trois dernières années de leur vie. A l'heure actuelle, ces gens ne peuvent se loger que dans des maisons de repos exploitées par des particuliers. Ces maisons sont obligées d'exiger une pension extrêmement forte, qui peut s'élever jusqu'à \$300 et plus par mois. Le ministre sait qu'il existe un grand nombre de ces maisons exploitées par des particuliers. De plus, ces maisons ont des listes d'attente extrêmement longues. Certaines d'entre elles ont une liste d'attente pour un an à l'avance.

Le ministre n'ignore pas non plus que, chose extrêmement regrettable, nombre de ces foyers laissent beaucoup à désirer. Certains rendent d'excellents services,—que l'on me comprenne bien,—mais un grand nombre sont moins que convenables, tant au point de vue de la pension qu'ils exigent qu'au point de vue des services qu'ils rendent à nos vieillards. Le ministre a-t-il déjà songé à élargir les modalités, afin d'assimiler les entreprises de ce genre aux logements à loyer modique?

L'hon. M. Green: La question a été soulevée à diverses occasions ces dernières années, et elle a été étudiée avec soin par les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que par mon prédécesseur, l'honorable Robert H. Winters, et par moi-même. L'honorable député se rendra compte que la loi nationale sur l'habitation a pour but de fournir des maisons où des gens peuvent vivre. Elle n'a jamais

[M. Regier.]

eu pour but de fournir des maisons de convalescence ou de repos. Je crois que ces dernières relèvent des ministères de la Santé et du Bien-être. Elles relèvent particulièrement de la compétence provinciale.

La question que nous nous posons à l'égard de l'extension de la loi en vue d'inclure les maisons de repos de ce genre est la suivante: où nous arrêterons-nous? Il en résulterait, je pense, une réduction des fonds qu'on pourrait dépenser à l'égard de l'habitation, en plus de nombreux autres problèmes qui ne concernent certainement pas les fonctionnaires chargés de l'application de la loi nationale sur l'habitation.

M. Herridge: On me dit que certains administrateurs d'universités espèrent que des prêts seront consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation en vue de la construction de résidences d'étudiants, car il y a pénurie de ces résidences universitaires. Le gouvernement a-t-il songé à étendre les prêts à ce domaine?

L'hon. M. Green: C'est un autre domaine qui a été étudié avec soin. Dans ce cas encore, nous ne construirions pas des maisons; et si nous devons nous engager à aider à la construction de résidences pour les universités, on nous demanderait aussi de faire de même à l'égard des infirmières et de plusieurs autres groupes au pays. On a jugé que la question n'entraîne pas dans le cadre de l'objectif de la loi nationale sur l'habitation. Au cours de l'an dernier ce problème s'est atténué, parce que le Conseil des arts du Canada a versé des subventions aux universités afin de les aider à construire des résidences.

M. Garland: Le ministre veut-il nous mettre au courant du montant actuel de la caisse d'assurance?

L'hon. M. Green: Les hauts fonctionnaires de la Société m'informent qu'à la fin de l'année civile le montant en cause s'établissait à 39 millions environ.

M. Garland: Je me demande si par la même occasion nous pourrions connaître, pour l'an dernier, le montant approximatif, si les chiffres sont disponibles, de l'augmentation du revenu annuel de la caisse et aussi les montants débités à cette caisse.

M. Pugh: Monsieur le président, la loi prévoit maintenant la construction de foyers de vieillards, mais ces maisons doivent être des logis distincts. Je me demande si l'on ne pourrait étendre le champ d'application de la loi pour englober les foyers de vieillards qui sont des pensions? Je songe ici à un cas qui se pose dans Summerland-Ouest. La municipalité y est disposée à garantir les obligations, et tout le reste qui s'ensuit. Je me